

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 22 juin 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 7

Le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Martine PANNETIER à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Céline PARRAIN à Mme Sophie RIBEIRO ; M. Philippe PELAT à M. Michel PESTEIL et Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Pierre GUITARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20220629-009

**Matière :** 2.2.3 - Urbanisme – actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – autres

**Objet :** AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET DE CREATION D'UNE SCIERIE DE BOIS A SAINT-ANGEL, IMPLANTEE ZA DE L'EMPEREUR A SAINT-ANGEL, DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ARRETEE PAR LA PREFECTURE DE LA CORREZE

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles R.512-46-3 et R.512-46-4 ;

Vu la demande et le dossier déposés en mars 2022 par la société STEF, représenté par Monsieur TARTIERE, en vue d'obtenir l'autorisation de création d'une scierie de bois sur le territoire de la Commune de Saint-Angel à la Zone d'activité de l'Empereur ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2022 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation de création d'une scierie de bois sur le territoire de la Commune de Saint-Angel à la Zone d'activité de l'Empereur ;

Considérant qu'une partie du territoire de la Commune d'Ussel est située dans le périmètre de l'enquête publique et qu'à ce titre, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel est amené à émettre un avis sur le projet ;

Considérant que le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Angel a délibéré le 14 mai 2022 en faveur du projet création d'une scierie de bois situé sur son territoire, implantée ZA de l'Empereur à Saint-Angel ;

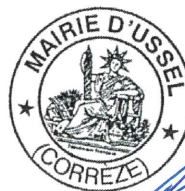
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **d'émettre un avis favorable au projet de création d'une scierie de bois sur le territoire de la Commune de Saint-Angel à la Zone d'activité de l'Empereur porté par la société STEF.**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 29 juin 2022*

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20220629-DL20220629-009-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Date d'affichage : 30/06/2022  
Date de notification :



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE